

ÉVACUATION EN CAS DE SINISTRE

Les consignes suivantes affichées dans chaque classe sont appliquées sous la responsabilité (morale, civile, pénale) des professeurs et des autres adultes, y compris les personnes exerçant à titre temporaire (animateurs de clubs...).

CONSIGNES GÉNÉRALES

1. Dès qu'un sinistre menaçant la sécurité se déclare (gaz, fumée, flammes...), l'adulte informé doit :

SOIT BRISER LA VITRE D'UN BOITIER INCENDIE le plus proche (DECLENCHEUR MANUEL)

SOIT AVERTIR DIRECTEMENT OU PAR TELEPHONE

Le Standard	100
La Principale	110
La Principale Adjointe	111
La Gestionnaire	122
Les CPE	130/131

L'ouvrier d'entretien ferme aussitôt l'arrivée de gaz de la citerne, et ouvre le portail d'accès au gymnase. En cas d'absence, il est suppléé par l'autre OP. Il s'occupe aussi de la coupure gaz du bâtiment B côté infirmerie. Chaque professeur ferme l'arrivée de gaz dans son secteur (Sciences Physiques, SVT et atelier HAS). Le chef de cuisine ou son adjoint ferme également l'arrivée de gaz en demi-pension.

2. Signal d'alerte : klaxon modulé ininterrompu de 5 minutes. Ce signal est différent de celui des heures d'interclasse.

A ce signal et sans délai, tous, et sans exception, sous la direction de l'adulte, sortent de la salle, laissant sur place leur matériel (rappel : la 2^{ème} porte doit être déverrouillée pendant les cours)

L'adulte, qui a fermé les fenêtres (éviter les appels d'air) et pris une liste des élèves, contrôle la sortie en se tenant sur le seuil de la porte de la salle. Il sort le dernier, ferme la porte sans la verrouiller. Le professeur prend au passage une fiche « évacuation – incendie » dans la pochette affichée au mur dans la classe près de la porte.

Les élèves à mobilité réduite (en fauteuil ou dans l'incapacité de descendre seuls les escaliers) attendront seuls dans les zones définies PMR : devant l'affiche

- Situées pour chaque niveau A2, B2 et B3 sur les paliers des cages d'escalier
- Zone Vie scolaire devant la vitre du bureau des surveillants
- Pour A208, A209, A210, et A211 : sur le côté vers l'escalier de l'issue de secours
- Pour les salles B203, B 204, B205, B206 à l'angle du couloir avant les toilettes.
- **INTERDICTION DE PRENDRE L'ASCENSEUR**



Les adultes régulent le débit des passages, notamment aux portes et veillent à ce que l'évacuation se déroule dans le calme.

3. Evacuation : Elle s'effectue par l'escalier le plus proche. (Voir le plan affiché)

Les escaliers de secours suivants peuvent être utilisés selon la localisation de votre salle.

- Escalier du B2, donnant directement sur la cour de récréation.
- Escalier en colimaçon du C2 qui permet de rejoindre le plateau sportif.
- Escalier en colimaçon du A2, qui permet de rejoindre le plateau sportif.

4. Lieu de rassemblement :

Les élèves et adultes groupés par classe descendent et vont se rassembler selon le plan d'évacuation affiché dans chaque salle et bureau :

- Soit dans la cour de récréation,
- Soit sur le plateau sportif,

5.. Les élèves se rangent près de chaque adulte qui reste responsable de son groupe et qui veille au calme du groupe. Tous doivent stationner dans le périmètre de sécurité :

- pour la cour de récréation : sur les emplacements les plus éloignés des bâtiments.
- pour le plateau sportif : à l'intérieur de la piste de course.

Aucun élève ne doit sortir de l'enceinte du collège.

L'adulte fait l'appel nominativement sur le lieu de rassemblement et signale immédiatement au chef d'Etablissement ou à son représentant les élèves manquants. Les élèves en permanence restent sous la responsabilité du surveillant. Les élèves présents à la demi-pension évacuent par les portes de secours et se regroupent sur le plateau sportif.

Le professeur doit remplir la fiche récapitulative jointe « Evacuation incendie » et la remettre au personnel de direction présent sur le lieu de rassemblement.

- Si l'alerte a lieu pendant l'intercours, les enseignants regroupent les élèves du cours suivant.
- S'il y a incendie, seuls les adultes peuvent utiliser les extincteurs. Les extincteurs se trouvent dans les couloirs et dans les salles dont les portes présentent un pictogramme. Enlever, le cas échéant, la housse de protection et dégoupiller et percuter.
- Pendant toute la durée de l'alerte, l'adulte en charge d'une classe en garde la responsabilité totale.
- La fin de l'alerte est déterminée exclusivement par le chef d'Etablissement ou son représentant.

MERCI DE RESPECTER IMPÉRATIVEMENT CES CONSIGNES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.

MAJ, le 30/04/2026.